

# Rapport de gestion de l'Université de Bern

Autor(en): **Schäublin, Christoph**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(1998)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418346>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# 1. Rapport de gestion de l'Université de Berne

Recteur: Prof. Christoph Schäublin

## 1.1 Les priorités de l'exercice

Le début de l'année universitaire 1997/98 a marqué l'ouverture d'une nouvelle ère pour l'Université de Berne. En effet, le 1<sup>er</sup> septembre 1997, la nouvelle loi sur l'Université est entrée en vigueur. Désormais, l'Université est dotée de la personnalité juridique et ses organes assument un grand nombre de tâches et de responsabilités qui étaient jusque là dévolues au Conseil-exécutif et à la Direction de l'instruction publique.

L'Université de Berne s'est rapidement adaptée à cette nouvelle organisation et a même prouvé qu'elle était tout à fait capable d'exercer efficacement et à bon escient les compétences qui lui ont été attribuées. La mise en œuvre de la nouvelle loi a inévitablement un coût qui est loin d'être négligeable et implique une augmentation du volume d'activité. Naturellement, l'activité académique normale ne doit pas pour autant en souffrir. Les efforts consentis n'auront valu la peine que si l'ensemble du personnel de l'Université peut un jour reconnaître que toutes ces nouveautés ont nettement amélioré sa situation et lui ont tout compte fait été bénéfiques.

Dans un premier temps, afin de garantir à l'Université sa liberté d'action, les organes nécessaires ont été créés. Les instances compétentes avaient désigné le nouveau sénat dès la fin du semestre d'été 1997. Celui-ci s'est réuni en assemblée constituante le 16 octobre 1997 sous la présidence du Directeur de l'instruction publique et a nommé immédiatement pour quatre ans (1.9.1997 au 31.8.2001) le recteur (Prof. Ch. Schäublin) et les deux vice-recteurs (Prof. A. Geering et Prof. U. Würigler). Lors de sa séance du 29 octobre 1997, le Conseil-exécutif du canton de Berne a accepté les propositions de nomination qui lui avaient été soumises et attribué ainsi à la direction de l'Université le mandat de poursuivre son travail en application des nouveaux pouvoirs qui lui sont conférés.

Le sénat a siégé huit fois au total. Le dossier incontestablement le plus important qu'il a dû traiter au tout début de son mandat a été les Statuts de l'Université. Il les a adoptés le 26 novembre 1997. Cette véritable «constitution universitaire» ne régleme pas seulement les grandes lignes de l'organisation de l'Université et l'attribution des compétences en fonction des degrés. C'est aussi un texte qui doit contribuer à renforcer la cohésion interne et faire valoir à l'extérieur la conception que l'Université a de son rôle. Après avoir été approuvés par le Conseil-exécutif, les Statuts sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1998. Ils ont été suivis le 1<sup>er</sup> septembre d'un autre texte législatif d'importance: l'ordonnance sur l'Université. Celle-ci régit en particulier les questions spécifiques de personnel et constitue la base en vertu de laquelle une série d'autres compétences peuvent être confiées à l'Université, conformément à ce que prévoit la loi.

Depuis le début de l'année 1997, l'Université de Berne se soumet à une expertise de ses tâches comportant deux volets. La phase consacrée au volet opérationnel a pu être menée à son terme dans les délais prévus. Les résultats figurent dans un rapport présenté par la société Arthur Andersen qui a été mandatée pour conduire cette partie de l'expertise. Un grand nombre des propositions qui y sont faites ont déjà été mises en œuvre ou le sont encore actuellement. Il va cependant falloir procéder à un examen minutieux avant de déterminer quelles sont les recommandations qui peuvent être suivies et selon quelles modalités.

Confié à la société Peterli et Partner, le volet stratégique de l'expertise des tâches est encore en cours. En ce qui concerne la

Faculté de médecine vétérinaire et la Faculté des lettres, l'analyse est terminée: les objectifs et directives à partir de l'année universitaire 1998/99 ont été arrêtés pour chacune d'elles et rendus obligatoires par le Conseil-exécutif le 27 mai 1998. Les analyses de portefeuille réalisées par la société Peterli et Partner pour la Faculté de médecine et la Faculté des sciences naturelles sont également prêtes et en juin 1998, l'analyse de portefeuille concernant la Faculté de droit et des sciences économiques a commencé. Lorsque toute l'expertise sera terminée, les objectifs et directives pour les différentes facultés et autres unités devront être réunis pour former un tout qui représentera la stratégie de développement de l'Université dans son ensemble et constituera la base de la convention de prestations entre la Direction de l'instruction publique et l'Université.

Le 21 avril, le sénat a arrêté la planification interne des priorités et fixé les contributions que chaque faculté devra apporter au cours des prochaines années au futur pool universitaire. Ce pool comprendra un total de 3000 points de personnel et servira essentiellement à aider les filières surchargées et à soutenir quelques projets novateurs. Plus de la moitié de ces ressources ont été réservées à la Faculté de droit et de sciences économiques. La Faculté des lettres peut quant à elle compter sur une aide substantielle, notamment en faveur de l'Institut de psychologie.

L'allègement ponctuel dont bénéficient actuellement certaines filières grâce à ce pool universitaire sera loin de suffire à l'avenir. En 2001, du fait de la réforme de la formation gymnasiale, deux volées d'élèves passeront en même temps les examens de maturité dans le canton de Berne. En outre, l'Office fédéral de la statistique prévoit un accroissement général du nombre d'étudiants de 20 pour cent et plus d'ici au milieu de la prochaine décennie. Compte tenu de ces éléments, la direction de l'Université entreprend actuellement une évaluation approfondie de la situation à venir afin de proposer des mesures concrètes.

Le 1<sup>er</sup> avril, un groupe de coordination chargé de réexaminer la réglementation de la collaboration avec l'Hôpital de l'île a été constitué. Les résultats des travaux effectués jusqu'ici laissent espérer que des solutions consensuelles aux problèmes en suspens pourront être trouvées. En ce qui concerne le projet de regroupement des facultés de médecine vétérinaire de Berne et Zurich, il était nécessaire de partir sur de nouvelles bases. Les deux Directeurs de l'instruction publique ont pris en mai/juin une nouvelle décision commune arrêtant des objectifs clairs en termes d'organisation, de financement et de délais, afin de mener rapidement à bien cette affaire importante. A la fin de l'année universitaire, un groupe de travail mixte composé de représentants et représentantes de la Direction de l'instruction publique et de l'Université a été formé. Il a pour mission d'analyser les questions complexes que soulève le rattachement prévu de la formation du personnel enseignant à l'Université et de réfléchir à des solutions. Enfin, il faut mentionner que les efforts déployés par la direction de l'Université pour développer et institutionnaliser les liens avec les milieux économiques et plus généralement le transfert de connaissances ont commencé à porter leurs fruits grâce à la collaboration d'un grand nombre d'acteurs.

Conformément à l'article 106 de l'ordonnance sur l'Université, le rapport de gestion se réfère à l'année civile (1998) pour les données chiffrées concernant les prestations de l'Université et les données financières et à l'année universitaire (du 1.9.1997 au 31.8.1998) pour les aspects académiques.

## 1.2 **Rapport des facultés et des autres unités**

### 1.2.1 **Faculté de théologie évangélique**

Bien que de taille relativement modeste, la Faculté de théologie évangélique exerce des activités très diverses vis-à-vis de la Société et de l'Eglise dans ses instituts (théologie biblique, théologie historique, théologie systématique, théologie pratique et science des religions). Ses tâches relèvent des domaines de l'enseignement, de la recherche et des services. On ne citera ici qu'un exemple par domaine.

*Priorités de l'enseignement:* Hormis un programme d'enseignement régulier très étoffé, la Faculté a organisé deux cycles de cours très appréciés des milieux extérieurs: «Le christianisme» (en même temps cours de base dans la filière Science des religions) et «Le judaïsme et le christianisme». Les exposés des professeurs de la Faculté feront l'objet, en 1999, d'une publication destinée à un plus large public.

*Priorités de la recherche:* L'institut biblique s'occupe depuis deux ans d'un projet de fouilles à Kinneret/Israël. Après les premières découvertes très prometteuses lors des deux campagnes, on attend avec impatience les nouveaux résultats des recherches. Le projet a eu un large écho médiatique, dans la presse comme à la télévision. Une publication est prévue après la troisième campagne de fouilles en 1999.

*Priorités des activités de services et de conseil:* Une exposition consacrée à Wolfgang Musculus (1497–1563) et à la Réforme a eu lieu de septembre à novembre 1997 à la cathédrale de Berne. Elle a été organisée conjointement par l'Institut de théologie historique de l'Université de Berne et la Haus der bayrischen Geschichte à Augsburg, en collaboration avec la commune bourgeoise de la Ville de Berne, l'Eglise nationale réformée évangélique, les Archives de l'Etat du canton de Berne et la paroisse de la Cathédrale de Berne.

*Collaboration dans l'enseignement et de la recherche:* Une collaboration étroite a été instaurée avec la Faculté de théologie catholique chrétienne. De solides liens se sont créés avec la Faculté des lettres par le biais d'une chaire interfacultaire de science des religions et de projets d'enseignement ou de recherche à long terme mis en route par certains instituts. A l'échelon intercantonal, les instituts de la Faculté coopèrent avant tout dans le cadre de l'accord BENEFRU des universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg. La Faculté reste ouverte à toute coopération avec d'autres universités. A l'échelon international, elle met l'accent sur la coopération avec l'Europe orientale: Sibiu (Roumanie) et Budapest. En outre, d'autres accords ont été conclus avec des universités des USA et du Japon.

*Encouragement de la relève et amélioration du statut professionnel de la femme:* La seule bourse fédérale en faveur de l'encouragement de la relève dont dispose la Faculté est attribuée à une femme pour 1999. L'Eglise réformée accorde également des bourses en particulier à des femmes qui préparent une thèse de doctorat. La part des femmes titulaires d'une chaire ou d'un poste d'assistante à la Faculté est la plus élevée de toute l'Université de Berne. On s'efforce d'améliorer la représentation féminine à tous les échelons.

*Planification stratégique de la Faculté:* La Faculté a confié à une entreprise indépendante, la société Peterli et Partner le soin de faire une analyse des tâches et des stratégies (portefeuille), dont les résultats seront mis en pratique en 1999.

### 1.2.2 **Faculté de théologie catholique chrétienne**

La Faculté de théologie catholique chrétienne doit limiter son champ d'action à un petit nombre de disciplines nécessairement liées à son travail. Elle doit par conséquent chercher à collaborer étroitement avec la Faculté de théologie évangélique. Elle oriente

et définit son activité en tenant compte de l'ensemble de la situation en Europe, étant le seul institut de théologie catholique chrétienne à bénéficier du statut de Faculté.

*Priorités des activités:* Dans le domaine de la recherche, la Faculté met l'accent sur les travaux consacrés à l'histoire du catholicisme chrétien qui, concrètement, a également marqué l'histoire spirituelle en Suisse au 19<sup>e</sup> siècle, et sur les contributions au débat théologique entre les Eglises de l'Europe de l'ouest et l'Eglise orthodoxe de l'Europe de l'est.

*Collaboration dans l'enseignement et la recherche:* Des accords de coopération ont été conclus avec la Faculté bernoise de théologie évangélique d'une part, et avec les deux Facultés de théologie (évangélique et orthodoxe) de Sibiu (Roumanie) et l'Académie de théologie chrétienne de Varsovie d'autre part. Un accord de coopération avec la Faculté de théologie de Sofia (Bulgarie) est envisagé.

### 1.2.3 **Faculté de droit et des sciences économiques**

*Situation actuelle:* Avec 3002 étudiants et étudiantes, soit 1644 en droit et 1358 en sciences économiques, le nombre d'immatriculations pour l'année 1997/98 est à nouveau plus élevé que celui l'année précédente. Cela signifie que l'on comptait en moyenne, pour une chaire ordinaire, 81 étudiants et étudiantes durant le semestre d'hiver 1997/98 et 74 durant le semestre d'été 1998. En d'autres termes, la situation s'est encore dégradée. Utilisant quelque 7 pour cent des ressources et occupant 13 pour cent des chaires ordinaires, la Faculté représente 30 pour cent des étudiants et étudiantes de l'Université de Berne. En dépit de désavantages plutôt importants, la Faculté n'a pourtant rien perdu de son attrait. C'est ainsi que pour le semestre d'hiver 1997/98, 80 étudiants mobiles provenant de toute la Suisse étaient inscrits dans la seule division juridique. La participation féminine globale s'élevant à 36 pour cent, elle était cependant nettement plus forte dans la division de droit que dans celle des sciences économiques.

*Qualité de l'enseignement et de la recherche:* On peut se demander s'il est possible, dans de telles conditions, de maintenir la qualité de l'enseignement et de la recherche par rapport aux autres universités. C'est pour le corps intermédiaire et pour la relève que la situation est la plus précaire. Heureusement, comme les années précédentes, la Faculté a pu profiter de moyens prélevés sur les ressources attribuées au pool universitaire. La Faculté a ainsi eu droit à 680 points supplémentaires en 1998, et elle en aura même 1060 de plus pour 1999. Cela a permis d'apaiser quelque peu la situation dans le domaine du corps intermédiaire supérieur. Une autre amélioration, si minime soit-elle, a aussi pu être enregistrée en ce qui concerne les taux d'encadrement, grâce à l'organisation répétée de manifestations. En créant quelques postes de maîtres-assistants attribués à des femmes, on a aussi pu donner un sérieux coup de pouce à la relève féminine.

*Personnel:* Le professeur Harris Dellas (chaire de macro-économie appliquée) a succédé au professeur Peter Kugler le 1<sup>er</sup> septembre 1998, alors que le professeur Richard Bäumlin a remis ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 1997 au professeur Andreas Kley (chaire de droit public). Lors du Dies Academicus de 1997, un doctorat h.c. a été décerné au juge fédéral Hans-Peter Walter.

*Planification stratégique de la Faculté:* Au cours de l'été, la société Peterli et Partner a procédé à une expertise des tâches (portefeuille) de la Faculté de droit et des sciences économiques. Son rapport final est disponible depuis le mois de septembre et, pour la majeure partie, il a déjà été traité par la Faculté. Cette dernière estime pour l'essentiel qu'il faut maintenant optimiser l'utilisation des ressources et réorganiser les études juridiques. Il n'en de-

meure pas moins que cette volonté d'optimiser à l'intérieur de la Faculté ne changera rien au fait qu'elle est sous-dotée. Il ne faut en outre pas perdre de vue qu'en améliorant la qualité de l'enseignement par des cours en petits groupes, on accroît aussi le besoin en ressources.

*Contacts avec l'extérieur:* Le nombre de places disponibles pour des échanges entre des étudiants ou étudiantes du canton de Berne et d'autres pays est en constante progression. Les contacts ont été intensifiés avec des universités d'Allemagne, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, des Pays-Bas, d'Autriche, du Portugal, de Suède, d'Espagne et des Etats-Unis. Dans le cadre de BENEFRU, une nouvelle convention est en préparation dans le domaine des sciences économiques.

#### 1.2.4 Faculté de médecine

La Faculté de médecine est soumise actuellement à une importante réorganisation. L'objectif de cette réorganisation est de donner une place plus importante aux tâches académiques de la Faculté.

*Situation actuelle:* A l'heure actuelle, la Faculté est essentiellement préoccupée par ses nouveaux rapports avec l'Hôpital de l'Île, la départementalisation de l'Hôpital de l'Île et la redéfinition de toute une série d'approches stratégiques.

*Priorités de l'exercice:* En dépit des charges énormes que le personnel enseignant de la Faculté de médecine doit assumer dans sa fonction de prestataire de soins médicaux et de responsable de la formation continue du personnel assistant, il a été possible de continuer à développer une formation qui donne plus d'importance à la recherche. Les efforts consentis par les membres de la Faculté pour récolter des moyens à consacrer à la recherche ont été fructueux: le Fonds national suisse a soutenu 180 projets pour un montant total avoisinant les 12 millions de francs. Sur le plan suisse, la Faculté occupe une bonne place dans une étude comparative effectuée par le Fonds national. Pour la première fois, le Département de recherche clinique a été soumis à une analyse systématique effectuée à l'extérieur. Des informations intéressantes ont pu en être extraites pour l'orientation future de ce Département comme pour la focalisation des projets de recherche des six groupes soumis à cette évaluation. Les responsables de la recherche aspirent en outre à intensifier leur travail de relations publiques.

Dans le domaine des études, l'essentiel de l'attention se porte actuellement sur la réforme des deux premières années d'études.

*Conditions d'études/capacités d'accueil:* La Faculté de médecine forme quelque 1200 étudiants et étudiantes en médecine humaine et 130 en médecine dentaire. 160 nouvelles admissions sont enregistrées chaque année: 125 en médecine humaine, 35 en médecine dentaire. Si l'enseignement donné en petits groupes pèse assez lourdement sur les ressources humaines de la Faculté, il permet aux étudiants de bien profiter du contact étroit avec le personnel enseignant. Près de la moitié de la formation pratique se donne en dehors de l'hôpital universitaire.

*Collaboration dans l'enseignement et la recherche:* Les facultés de médecine du pays collaborent étroitement aux travaux de la Commission interfacultés médicale suisse et d'autres organes afin d'adapter les études de médecine aux besoins actuels de la Suisse.

*Assurance-qualité:* La qualité de l'enseignement fait l'objet d'enquêtes systématiques auprès des étudiants et étudiantes comme auprès du personnel enseignant. Les résultats de ces enquêtes servent à adapter continuellement les études.

*Planification stratégique de la Faculté:* La rationalisation de la direction de la Faculté et l'introduction d'un système cohérent de conventions de prestations, à l'intérieur de la Faculté mais aussi

entre la Faculté et l'Hôpital de l'Île, permettront d'harmoniser non seulement les objectifs académiques mais aussi les moyens dont dispose la Faculté de médecine pour atteindre ces objectifs. L'expertise des tâches (portefeuille) sera aussi un moyen très précieux.

*Conclusions – perspectives:* Dans les années à venir, l'activité de la Faculté se concentrera sur (1) l'introduction de la réforme des études pour les années cliniques; (2) la participation aux programmes prioritaires de la Recherche nationale; (3) l'évaluation systématique de la qualité de l'enseignement et de la recherche; la nouvelle répartition des moyens qui s'impose éventuellement en conclusion à cette évaluation; (4) l'amélioration du transfert de technologies, en collaboration étroite avec l'Hôpital de l'Île, qui sera aussi un moyen d'accéder à de nouvelles sources de revenus.

La crise qui touche les finances publiques et, en plus, l'explosion des coûts de la santé pour la Faculté de médecine, imposent de nouvelles structures financières. La Faculté perçoit ce phénomène comme un défi imposant des réformes que la réorganisation devrait permettre de réaliser.

#### 1.2.5 Faculté de médecine vétérinaire

En 1997/98, la Faculté s'est en particulier consacrée à deux projets prometteurs: VETSUISSE et la réforme des études.

*VETSUISSE:* Dès 1997, les Directions de l'instruction publique des cantons de Berne et de Zurich ont décidé la fusion des deux facultés de médecine vétérinaire. Les intenses discussions qui en ont résulté ont reçu un cadre d'organisation en 1998. Le comité d'intégration VETSUISSE où sont représentées les deux facultés élabore des plans de structures et de contenus pour le projet. Le comité est subordonné au conseil VETSUISSE qui comprend des membres des deux Directions de l'instruction publique et des membres des directions des universités de Berne et de Zurich. A l'heure actuelle, l'achèvement du projet est prévu pour l'an 2000. La Faculté de médecine vétérinaire de Berne a déjà beaucoup investi dans la préparation de VETSUISSE. La planification stratégique de la Faculté prévoit la création de départements pour les cycles préclinique, paraclinique et clinique. La mise en œuvre du plan structurel stratégique est prévue de manière échelonnée et a déjà commencé.

En 1998, la Faculté a créé une division d'élevage et de protection des animaux en se fondant sur un contrat de coopération conclu avec l'Office vétérinaire fédéral. Le projet VETSUISSE devrait également en profiter.

*Réforme des études:* Les efforts réalisés depuis de longues années par les facultés de Berne et de Zurich avec la Société des vétérinaires suisses afin de réformer la formation en médecine vétérinaire sont devenus particulièrement d'actualité puisque Berne introduira une réforme complète de l'enseignement de la médecine humaine au semestre d'hiver 1999. Selon cette réforme, les étudiants en médecine vétérinaire qui, à partir de 1999, ne pourront entreprendre de telles études qu'à Berne et à Zurich, commenceront leur spécialisation en médecine vétérinaire dès le début de leurs études. Pour conclure, il faut rappeler que l'élaboration d'un nouveau programme de formation en médecine vétérinaire peut s'appuyer sur le projet de loi sur la formation aux professions médicales.

*Assurance-qualité:* A l'heure actuelle, on s'efforce de garantir la qualité des institutions de services et de référence au moyen de l'accréditation et de la certification de certains instituts. L'Institut de bactériologie vétérinaire est le premier institut de la Faculté de médecine vétérinaire de Berne à avoir reçu l'accréditation EN 9001 et à avoir été certifié selon la norme ISO 9001. Une procédure identique est en cours pour d'autres instituts.

*Prix/distinctions:* En 1998, le D<sup>r</sup> Eliane Marti (Institut d'élevage) a reçu la bourse Hans Sigrist, le D<sup>r</sup> Hanspeter Meier (Clinique pour chevaux et animaux de rente) a reçu le prix de la Société des vétérinaires suisses, le D<sup>r</sup> Heinz Sager celui de la Faculté, le D<sup>r</sup> Lorenz Metzger le prix Karl Pfizer de la promotion des thèses scientifique et le D<sup>r</sup> Gaby Hirsburnner le prix Karl Pfizer pour la promotion de la relève scientifique.

### 1.2.6 Faculté des lettres

*Situation actuelle:* En 1998, une expertise des tâches (portefeuille), une planification restrictive et des adaptations à la nouvelle loi sur l'Université ont placé la Faculté des lettres sous le signe de la restructuration. Pour l'année académique 1997/98, il en a résulté l'attribution d'une chaire ordinaire supplémentaire à l'Institut d'ethnologie, à celui des sciences islamiques et à l'Institut des langues et des littératures romanes, la réunion de certains instituts en départements scientifiques, l'adoption d'un nouveau plan d'études modèle pour des études dans trois disciplines et en dix semestres comportant des blocs d'examen obligatoires ainsi que l'introduction d'un système européen de transfert de crédits, le «European credit transfer system (ECTS)». Des mesures d'austérité ont touché les instituts de langue et littérature allemandes (suppression d'une chaire) et de linguistique (division de linguistique appliquée) et la majorité des instituts de la Faculté au travers de la suppression de différentes prestations.

*Conditions d'études:* En dépit de tous les efforts entrepris dans ce domaine, la pénurie des places d'études dans les différentes disciplines de la Faculté reste très inquiétante. Sont concernés en premier lieu les instituts d'ethnologie, d'études théâtrales, d'histoire et surtout l'Institut de psychologie qui lutte depuis des années contre une surcharge des effectifs.

*Priorités de l'enseignement et de la recherche:* En 1997/98, la Faculté a de nouveau occupé une place importante aux échelons national et international. Sous la forme de 148 crédits séparés, les professeurs et le corps intermédiaire de la Faculté ont obtenu au total sept millions de francs de contributions de tiers. Une part non négligeable de ces crédits a été consacrée à la promotion de la relève et aux programmes de doctorat. Plusieurs instituts et professeurs ont organisé des conférences et des colloques: «Internationale Gotthelf-Tagung», du 7 au 10 octobre 1997 (prof. Hellmut Thomke, Institut de langue et littérature allemandes, et prof. Walter Pape, Université de Cologne); «Neubürger im späten Mittelalter. Migration und Austausch in der Städtelandschaft des Alten Reiches», du 26 au 29 mars 1998 (prof. Rainer C. Schwinges, Institut d'histoire); «18th Annual Conference of the Poetics and Linguistics Association», du 16 au 18 avril 1998 (prof. Richard Watts, Institut de langue et de littérature anglaises); «Zweites Nachwuchskolloquium der Kunsthistorikerinnen und Kunsthistoriker in der Schweiz», 15 et 16 mai 1998 (avec notamment Johannes Nathan, Institut d'histoire de l'art); «XVth Biennial Meeting of the International Society for the Study of Behavioral Development», du 1<sup>er</sup> au 4 juillet 1998 (congrès mondial de psychologie du développement ayant réuni environ 1200 participants, prof. August Flammer, Institut de psychologie); «Fin de millénaire – Fin de l'art et de la réflexion sur l'art?», du 9 au 12 juillet 1998 (Académie internationale de philosophie de l'art, prof. Gerhard Seel, Institut de philosophie).

*Perspectives:* Dans son ensemble, la Faculté est en pleine mutation: un assez grand nombre de commissions chargées de structures ou de nominations en ethnologie, littérature française, sciences islamiques, langues italienne et espagnole, histoire générale contemporaine, psychologie, religion, langue et littérature slaves ou théorie et histoire des sciences ont été instituées sur la base des décisions précitées et à la suite de différentes démissions. Elles exercent parfois leur activité en collaboration avec d'autres facultés ou universités. La Faculté espère que d'ici à la fin

de l'année académique 1998/99, elle aura réglé ces affaires avec autant de succès qu'elle aura appliqué ses mesures d'amélioration des conditions d'études (plan d'études modèle, ECTS et réforme du règlement des examens). L'entrée en vigueur desdites mesures est prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

### 1.2.7 Faculté des sciences

*Situation actuelle:* La Faculté des sciences a arrêté un nouveau règlement, qui est conforme à la nouvelle loi sur l'Université. Un décanat a été mis en place, le 1<sup>er</sup> septembre 1998, pour une période de deux ans et un comité de Faculté composé de trois personnes épaulé désormais le doyen. Trois commissions permanentes s'occupent de la planification, des finances et des problèmes ayant trait aux études. Après la mise en place des nouvelles structures, la Faculté n'a pas connu de problèmes de fonctionnement. Des modifications importantes sont envisagées pour ce qui a trait aux examens. Elles font actuellement l'objet de discussions dans le cadre de la révision du règlement d'études.

*Priorités des activités dans l'enseignement et la recherche:* Des fonds importants ont été une nouvelle fois versés par des tiers (env. 25 millions de fr. pour le personnel, un montant légèrement inférieur pour les équipements). Ces ressources, qui complètent les subventions cantonales pour l'exploitation, l'entretien et l'extension des infrastructures, ont notamment permis d'engager du personnel enseignant supplémentaire, faute de quoi l'enseignement n'aurait pas pu être dispensé conformément au programme. L'engagement de nouveaux professeurs a été l'occasion de fixer de nouvelles priorités dans la recherche. En géographie physique (équipe du prof. H. Veit) une étude sur l'évolution des climats dans l'hémisphère sud est en train d'être réalisée par le biais de l'analyse des pollens, des mouvements glaciaires, des paléosols, des carottages opérés sur des glaciers et de modélisations des interactions entre les glaciers et le climat. L'équipe du professeur D. Wastl-Walter (géographie humaine) oriente ses travaux de recherche sur l'apparition dans la vie sociale quotidienne de phénomènes nouveaux et de règles nouvelles, qui déterminent notre liberté d'action et influent sur les décisions politiques au niveau régional. Le groupe formé par le professeur T. Braun (informatique) étudie les applications d'Internet dans la communication. Ils développent en collaboration avec des partenaires externes de nouveaux concepts pour le maintien de la qualité dans les transmissions ainsi que pour l'installation et la gestion de réseaux virtuels privés. Dans le domaine de la recherche spatiale et de la planétologie (équipe du prof. W. Benz), on examine à l'aide de modélisations numériques les processus physiques qui sont à l'origine de la formation des planètes, ce travail s'effectuant en collaboration avec d'autres cantons. Les très nombreuses planètes qui existent en dehors de notre système solaire sont également intégrées dans les réflexions.

*Conditions d'études:* Dans les filières d'études de la biologie et de la géographie, les effectifs d'étudiants ont continué à augmenter. Dans la première des disciplines précitées, les conditions sont si précaires pour ce qui a trait au nombre de places d'études et au personnel enseignant que d'autres mesures s'imposeront (numerus clausus).

*Collaboration dans l'enseignement et la recherche:* Dans le domaine des sciences de la terre, les trois universités partenaires de BENEFRI ont mis sur pied une filière d'études commune conduisant à un diplôme intercantonal. Le département associé à cette démarche, qui est chargé de coordonner l'enseignement et la recherche, a également commencé son activité. D'une manière générale, la collaboration mise en place au sein de BENEFRI offre des possibilités de synergies et permet de maintenir la qualité de l'enseignement et de la recherche, ce malgré la précarité des moyens disponibles. Des conventions BENEFRI d'une portée plus restreinte ont dans l'interalle été conclues pour d'autres disciplines.

*Planification stratégique de la Faculté:* Au cours du premier semestre, la Faculté des sciences a fait l'objet d'une analyse des tâches (portefeuille). Une première proposition a été élaborée par l'entreprise Peterli et Partner, puis examinée par une commission de Faculté. Elle prévoit des changements de structures par des regroupements ou la création d'instituts. Hormis une compression du personnel dans la plupart des instituts, il est prévu d'utiliser les ressources disponibles dans la mesure du possible pour créer des postes «polyvalents».

*Perspectives:* La Faculté tente d'établir un meilleur équilibre entre les unités de recherche axées avant tout sur la recherche fondamentale et celles, plus récentes, orientées de préférence vers la recherche appliquée ou requérant un enseignement plus exigeant. Cette démarche se concrétise notamment par le fait que l'accent est mis sur la recherche appliquée ou orientée vers les applications, que l'on encourage les étudiants à quitter les filières fréquentées par un trop grand nombre d'étudiants et à se tourner vers les nouvelles filières, que l'on renforce le personnel enseignant dans les domaines où l'enseignement est plus exigeant. La création d'une filière d'études sanctionnée par un diplôme en biochimie et l'affectation d'un personnel cantonal plus flexible au domaine de la biologie figurent parmi ces mesures.

### 1.2.8 **Conférence des unités universitaires centrales**

Selon la nouvelle législation sur l'Université, l'encouragement de la recherche et de l'enseignement interdisciplinaires fait partie de la formation initiale et de la formation continue tandis que la réflexion sur les conditions et les répercussions de l'activité scientifique constitue l'une des principales tâches de l'Université. Les institutions universitaires centrales qui contribuent particulièrement à l'accomplissement de ces tâches ont été revalorisées et mieux intégrées à la structure universitaire dans la nouvelle loi; les nouveaux statuts en vigueur les réunissent en effet en une Conférence des unités universitaires centrales. La Conférence est chargée de toutes les questions concernant l'ensemble des unités qu'elle représente. Elle a démarré ses activités en été 1998 et s'est dotée d'un règlement régissant la collaboration et la répartition des tâches entre les unités formant la Conférence ainsi que ses contacts avec l'extérieur. Les différentes unités de la Conférence déploient les activités suivantes.

*Ecologie générale:* En 1998, le Centre de coordination interfacultaire pour l'écologie générale (CCIEG) comptait plus de 350 inscrits. Depuis 1992, près de 130 personnes ont achevé leurs études avec un certificat en écologie générale, et disposent ainsi d'une qualification supplémentaire en écologie interdisciplinaire. La formation doit permettre l'appréhension, l'application et l'élaboration personnelle d'une réflexion et d'une activité scientifique capables de donner une vue d'ensemble de l'impact de l'homme sur la nature et vice versa. Elle vise en particulier la maîtrise des problèmes environnementaux au moyen de la recherche, de la pratique professionnelle et de l'action politique. La formation continue en cours d'emploi, réalisée en collaboration avec d'autres universités, a été maintenue; elle comprend des cours sur le droit de l'environnement, les bases de l'action respectueuse de l'environnement, le développement durable, l'économie environnementale et la communication ainsi que les risques. La recherche est pour sa part dominée par l'action respectueuse de l'environnement; le Centre de coordination interfacultaire pour l'écologie générale est ainsi responsable notamment d'un groupe correspondant de recherche dans le cadre des programmes prioritaires de recherche sur l'environnement du Fonds national suisse. Pour un public plus large, le Forum pour l'écologie générale a organisé avec plusieurs Directions cantonales bernoises un

colloque sur une réforme écologique de la fiscalité, qui a réuni plus de 200 personnes issues de l'administration, des milieux politiques et des milieux scientifiques.

*Formation continue:* Ces dernières années, la formation continue universitaire s'est bien développée grâce aux mesures extraordinaires prises par la Confédération (plus de 2500 participants par an). Le contrôle de la qualité est devenu habituel et inspire constamment de nouveaux aménagements. De nombreux programmes doivent être soutenus par des moyens universitaires, les droits de cours acquittés par les participants ou participantes ne suffisant pas à leur réalisation. L'Université ne reprenant pas, en 2000, l'intégralité des moyens engagés par la Confédération, il faut s'attendre à une réduction et à un appauvrissement qualitatif des programmes. La marge de manœuvre du Centre de coordination de la formation continue devient mince. Des moyens et des voies pour le développement et la mise en œuvre de nouveautés sont toutefois à l'étude (p. ex. éléments d'enseignement à distance, soutien par Internet). Financée exclusivement par des contributions de tiers, la recherche devrait, elle aussi, pouvoir être poursuivie à l'échelle actuelle.

*Sport et sciences sportives:* La Division de l'enseignement et de la recherche de l'Institut du sport et des sciences sportives a pour principale tâche de poursuivre la réforme des études. A l'échelle suisse, l'idée d'un réseau d'études sportives a pu être ancrée dans une prise de position. La reconnaissance par la Faculté des lettres de ces études comme discipline complémentaire a ouvert la voie à l'intégration des sciences sportives aux études sanctionnées par une licence ou un brevet d'enseignement. L'offre variée de l'Institut attire de nombreuses personnes vers le sport universitaire. L'évaluation de la qualité des prestations fournies (enquête de 1998) montre une très grande satisfaction à l'égard de l'organisation et du mode d'entraînement et de compétition proposés.

*Commission académique et Collegium generale:* La Commission académique se penche sur des questions d'actualité et sur certains problèmes de société qu'elle met au programme d'activités interdisciplinaires de recherche et d'enseignement. Les thèmes des projets interdisciplinaires lancés, suivis ou prévus par la Commission en 1998 ont été les suivants: «*Universität am Scheideweg – Herausforderung, Probleme, Strategien*» (l'Université à la croisée des chemins – défis, problèmes et stratégies), «*Jugend und Umwelt... man kann ja nicht einfach aussteigen; Kinder und Jugendliche zwischen Umweltangst und Konsumlust*» (la jeunesse et l'environnement... impossible de démissionner; les enfants et les jeunes entre le souci de l'environnement et l'envie de consommation), «*Absturz im freien Fall oder Anlauf zu neuen Höhenflügen*» (le saut dans le vide ou l'appel des cimes, un projet sur les exigences auxquelles doivent répondre les décideurs d'aujourd'hui et de demain et sur la contribution que l'Université pourrait apporter à leur responsabilisation), «*Innovationsräume – Wissen und Raumentwicklung in Geschichte und Gegenwart Europas*» (espaces d'innovation – le savoir et l'évolution de l'espace dans l'histoire de l'Europe, un projet de définition des préalables à l'innovation et à la constitution d'une culture de décision tenant compte du fait que les connaissances acquises, appliquées et diffusées par l'homme ont un impact sur l'environnement). Le Collegium generale organise quant à lui des activités interdisciplinaires et des manifestations de culture générale à l'intention de la communauté universitaire et du grand public. En 1998, les thèmes traités se sont intitulés: «*Traditionen der Republik – Wege der Demokratie*» (traditions de la république – les voies de la démocratie; conférences de civilisation), «*Area Studies an der Universität Bern*» (sphère d'études de l'Université de Berne; séminaire de contact interdisciplinaire), «*Die Bedeutung des Ethnischen im Zeitalter der Globalisierung*» (l'importance de la dimension ethnique à l'ère de la globalisation; cycle de conférences), «*Von der Arbeitsgesellschaft zur Teilzeitgesellschaft*» (de la société du travail à la société du temps partiel; colloque à Villars-les-Moines) et «*Literatur von Frauen*» (littérature de femmes; lecture d'auteurs).

### 1.2.9 **Conférence des institutions de formation du personnel enseignant**

*Institutions:* La Conférence des institutions de formation du personnel enseignant se compose de l'Abteilung für das Höhere Lehramt, du Centre de formation du brevet secondaire, du Sekundarlehramt et de l'Institut de pédagogie qui fait aussi partie de la Faculté des lettres. Selon les statuts du 17 décembre 1997 de l'Université de Berne, l'Institut du sport et des sciences sportives fait en revanche partie de la Conférence des unités universitaires centrales. Afin d'éviter tout problème lors du transfert, cet Institut reste provisoirement représenté dans la Conférence des institutions de formation du personnel enseignant.

*Enseignement:* La modification de l'ordonnance sur l'admission aux études à l'Université de Berne a permis aux enseignants bernois des disciplines manuelles et artistiques ainsi qu'aux enseignantes d'économie familiale d'accéder pour la première fois aux études du Sekundarlehramt et du Centre de formation du brevet secondaire à l'automne 1997. A la même période, le nombre global d'inscriptions enregistrées par la Conférence a considérablement augmenté. Au Sekundarlehramt, l'augmentation a atteint quelque 50 pour cent par rapport à la moyenne des années précédentes.

*Colloques, prestations de services, recherche et développement:* L'Abteilung für das Höhere Lehramt soutient le personnel enseignant et les écoles du cycle secondaire du 2<sup>e</sup> degré au moyen du centre de compétences «web» Weiterbildung – Entwicklung – Beratung (formation continue – développement – conseil; le centre est dirigé par le professeur R. Hadorn). Le service de recherche en pédagogie de l'enseignement et en didactique des disciplines du Sekundarlehramt a notamment organisé deux colloques internationaux et élaboré une série d'ouvrages intitulée «Schulpädagogik – Lehrerbildung – Fachdidaktik» (pédagogie de l'enseignement, formation du personnel enseignant, didactique des disciplines).

*Etudes postgrades:* Les études postgrades en didactique des disciplines ont été mises en place au printemps 1997. Elles s'adressent aux personnes enseignant la didactique des disciplines dans le cadre de la formation du personnel enseignant. Dans un premier temps, la Conférence propose en collaboration avec la Faculté des sciences et avec celle des lettres des études en didactique de l'allemand, des mathématiques et des sciences expérimentales. Dans un deuxième temps, elle a prévu d'introduire des études en arts visuels et arts appliqués, en langues étrangères, en histoire et en sport.

### 1.3 **Domaines spécifiques**

*Planification:* 1998 a été marquée par divers projets de planification menés en parallèle. La Commission de planification s'est essentiellement consacrée à la planification pluriannuelle 2000 à 2003 (conformément aux directives de la Conférence universitaire suisse) et à la planification interne des priorités.

*Finances:* Les frais de personnel ont baissé de 1,6 million de francs par rapport à l'année précédente. Seuls quelques changements peu importants sont à relever pour les dépenses de biens, services et marchandises, les subventions et les recettes. Le solde des dépenses et des recettes révèle une augmentation de 155 000 francs.

*Personnel:* L'année 1998 a été marquée par le passage au nouveau système de rémunération du canton. Au début du mois de décembre 1997, l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices ont reçu une décision susceptible de recours leur notifiant la nouvelle classe de traitement et les échelons qui leur ont été attribués. Au cours de quelque 20 journées d'introduction, près de 200 supérieurs ont été formés par des experts externes à la procédure

des entretiens annuels d'évaluation. Le système de gestion des postes a été transféré sur le programme PERSISKA 3.

*Evaluation:* La nouvelle loi sur l'Université et les Statuts de l'Université prévoient l'introduction obligatoire d'un contrôle de la qualité de l'enseignement, de la recherche et des services à l'Université de Berne. La conduite des évaluations au niveau de l'Université dans son ensemble incombe à la direction de l'Université. La Commission pour la présentation de rapports et l'évaluation l'assiste dans cette tâche à titre d'organe consultatif. Cette Commission a été désignée en été 1998 par le sénat et elle commencera son travail au début du semestre d'hiver 1998/99. Le 1<sup>er</sup> septembre 1998, la direction de l'Université a par ailleurs créé un nouveau service pour l'assurance-qualité.

*Bibliothèques:* Depuis 1989, l'Université de Berne et la Bibliothèque municipale et universitaire sont réunies avec l'Université de Bâle au sein d'un réseau documentaire, auquel sont actuellement reliées quelque 40 bibliothèques du canton de Berne. Le logiciel SIBIL qui est utilisé n'est plus assez moderne et doit être remplacé rapidement dans la mesure où il n'est pas adapté pour le passage au nouveau millénaire. Compte tenu des évaluations détaillées effectuées par des groupes de spécialistes et de la recommandation émise par la conférence réunissant les bibliothèques universitaires de Suisse alémanique, la Commission bibliothécaire centrale de l'Université a approuvé le choix du système ALEPH (société Ex Libris). Avec ce changement de système, qui interviendra en 1999, le réseau actuel formé par les Universités de Berne et Bâle connaîtra un développement déterminant puisque les bibliothèques universitaires de Zurich, Saint-Gall et Lucerne se raccorderont elles aussi au système ALEPH. La mise en place d'une banque de données commune va permettre d'intensifier la collaboration entre les Universités et d'améliorer la qualité des services proposés aux utilisateurs.

*Bâtiments et locaux:* Au printemps, les travaux de construction de l'Institut de zoologie ont commencé. La rénovation de l'Institut de microbiologie médicale se poursuit tandis que les travaux vont bientôt commencer pour le pavillon bibliothécaire des Instituts de botanique.

En 1998, la planification a essentiellement porté sur la rénovation et l'augmentation de la valeur d'usage des étages du bâtiment principal où se trouvent les auditoriums. L'objectif est de mener à bien ces projets d'ici à l'automne 2001. Les travaux sur le projet relatif au centre de soins intensifs, d'urgences et de chirurgie à l'Hôpital de l'Île progressent conformément au calendrier prévu.

### 1.4 **Associations dotées d'un pouvoir de représentation**

«Mittelbauvereinigung der Universität Bern» (MVUB) (association du corps intermédiaire de l'Université de Berne)

Afin de s'adapter aux exigences de la nouvelle loi sur l'Université (LUni), l'association du corps intermédiaire de l'Université de Berne s'est divisée en deux sections indépendantes: la «Verband der Dozentinnen und Dozenten» (VDD) et la «Verband der Assistentinnen und Assistenten» (VAA). Lors de sa séance du 21 avril 1998, le sénat de l'Université a reconnu le droit de représentation de ces deux sections en vertu des nouveaux statuts de l'association. Si les deux sections de la MVUB sont indépendantes, un grand nombre de dossiers sont néanmoins traités devant le comité général de l'association. En 1998, la prise de position sur le projet d'ordonnance sur l'Université a revêtu une importance particulière pour l'association. Certaines des remarques fondamentales qu'elle avait émises ont été prises en compte dans la version définitive du texte. L'association a par ailleurs consacré une grande partie de son travail à l'information de ses membres, en particulier au sujet des entretiens annuels d'évaluation.

1.4.1 **«Verband der Dozentinnen und Dozenten» (VDD)**  
(association des membres du corps enseignant)

En 1998, la principale préoccupation de la VDD a été la détermination du statut des professeurs du corps intermédiaire. A cet égard, l'association a estimé qu'il y avait des contradictions entre la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni) et la nouvelle ordonnance sur l'Université (OUUni) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1998. Cet état de fait a suscité une grande incertitude chez les professeurs du corps intermédiaire. L'introduction de la nouvelle loi sur l'Université a en effet réduit à trois le nombre des catégories de professeurs: les professeurs ordinaires, les professeurs titulaires et les professeurs assistants. La VDD défend les intérêts de ces deux dernières catégories. Selon les membres de la VDD, diverses circonstances ont conduit à une dévalorisation du professorat titulaire qui a notamment perdu son autonomie pour ne plus former qu'une partie de la catégorie des chargés de cours et des membres du corps enseignant. La VDD s'est opposée à cette dévalorisation du professorat titulaire et s'est prononcée pour une amélioration et une clarification du statut et des tâches des professeurs appartenant au corps intermédiaire. Elle s'est par ailleurs mobilisée pour une uniformisation de ce statut, notamment dans les Facultés de sciences naturelles, de médecine et de médecine vétérinaire.

1.4.2 **«Verband der Assistentinnen und Assistenten» (VAA)**  
(association des assistants et des assistantes)

La VAA s'est opposée à la réduction du temps de travail des assistants et des assistantes prévue par le projet d'ordonnance sur l'Université soumis à consultation. Elle estime en effet que la réduction du nombre de postes au sein du corps intermédiaire imposée dans le cadre des efforts d'économie du canton a considérablement augmenté la charge horaire des assistants et des assistantes pour l'enseignement. Si cette réduction de postes s'accompagnait d'une réduction de la durée d'engagement, cela empêcherait forcément les assistants et les assistantes de consacrer le temps nécessaire aux activités de recherche qu'ils doivent mener. Il en résulterait une détérioration importante de la qualité de la recherche et de l'enseignement, ce qui aux yeux de la VAA ne saurait être l'objectif de l'Université ni celui des différents assistants et assistantes. La nouvelle réglementation constitue certes une amélioration mais dans bien des cas, la durée d'engagement prévue est insuffisante. La VAA va donc poursuivre ses efforts pour que les prolongations d'engagement des assistants et des assistantes ne soient pas octroyées avec parcimonie.

1.4.3 **Association des étudiants et des étudiantes de l'Université de Berne (AEB)**

En 1998, quatre grands thèmes politiques ont retenu l'attention de l'association: la limitation de la durée des études, les taxes universitaires, l'augmentation des taxes universitaires pour les étudiants et les étudiantes qui dépassent la durée limite des études sans justes motifs ainsi que le numerus clausus .

La possibilité de limiter la durée des études est ancrée dans les Statuts de l'Université (StUni) et dans la loi sur l'Université (LUni). L'AEB est en faveur de la réduction de la durée des études mais elle estime qu'elle ne doit pas s'imposer aux dépens des étudiants et des étudiantes. Il s'agit beaucoup plus d'introduire des réformes internes au niveau des facultés et des instituts. La mise en œuvre des Statuts incombant aux facultés, il est relativement difficile de contrôler si l'application est uniforme. Les motifs de prolongation des études qui sont prévus ont déjà été discutés et l'AEB va surveiller les développements de cette question et continuer de veiller à ce que les Statuts de l'Université soient appliqués équitablement.

Cette année, la question des taxes a une nouvelle fois été à l'ordre du jour avec l'introduction dans l'ordonnance sur l'Université d'une augmentation des taxes universitaires et de la possibilité de fixer des taxes plus élevées pour les étudiants dépassant la durée limite des études sans justes motifs. Selon l'AEB, il ne s'agit pas là d'une simple surtaxe mais d'une sanction des étudiants et des étudiantes. Au cours du même semestre, deux assemblées générales ont été convoquées pour débattre de cette question. Les dispositions qui ont été adoptées dans l'ordonnance ont suscité le mécontentement et la crainte chez les étudiants et étudiantes qui considèrent que l'on s'est contenté de déplacer le problème de la capacité d'accueil et des ressources financières de l'Université. Des alternatives au système actuel de financement des études sont en cours d'élaboration.

Au début du semestre, elle s'est surtout consacrée à la lutte contre l'introduction du numerus clausus en médecine et à la fin de l'année, elle a préparé sa prise de position concernant le projet de loi sur les restrictions d'admission générales qui a été mis en consultation. Un groupe de travail examine cette question et coordonne les prochaines étapes.

Berne, le 2 février 1999

Au nom du Sénat  
Le recteur: *Schäublin*

